Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_12-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

CANDIDATURE DANS LE PROJET ACTION DES COLLECTIVITES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (ACTEE) PORTÉ PAR LA FNCCR -

VU l'article 2.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers et notamment le paragraphe concernant l'efficacité énergétique;

VU l'article 2.2 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers et notamment le paragraphe concernant l'efficacité énergétique;

VU l'article 198 de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte ;

la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) propose le programme ACTEE2 qui permet de financer des actions en matière d'efficacité énergétique à la disposition des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Pour répondre à l'appel à candidature, il convient de se grouper avec d'autres Syndicats d'Energies afin de représenter un territoire plus large et un seuil de population.

Monsieur le Président propose au comité syndical de candidater avec les Syndicats Départementaux d'Energies du TARN et du LOT avec qui nous avons déjà l'expérience du travail en commun dans le cadre du groupement d'achat d'énergies.

Cette candidature viendrait, avec d'autres candidatures de la Région d'Occitanie, proposer une offre de service aux communes et EPCI dans un cadre coordonné avec les services de l'AREC où certaines actions pourraient être mutualisées.

Il est à noter que la FNCCR nous a incité à se regrouper à l'échelle proposée et non à l'échelle régionale pour augmenter notre probabilité de recevabilité au regard des crédits alloués.

Après débat et vote, le comité syndical décide à l'unanimité :

• d'autoriser Monsieur le Président à candidater avec les Affiché le 25/03/2021 ID : 032-253200075-20210319-COMITE03_2

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID : 032-253200075-20210319-COMITE03_21_12-DE

- à signer tout document permettant l'appel des fonds dans le cadre du programme ACTEE2,
- d'accepter que le SDE du TARN soit le coordinateur financier du programme.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_11-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathv.

INSTITUTION ADOUR : entrée dans le capital de la Société de Production d'Energies Renouvelables -

VU l'article L2253-1 – alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. VU l'article L1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président explique au comité syndical que l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par l'INSTITUTION ADOUR se termine et verra le 18 mars 2021 prochain, la désignation de l'industriel qui développera des projets photovoltaïques flottants sur les lacs, propriétés de celle-ci.

La phase suivante consistera pour l'INSTITUTION ADOUR à créer une Société Anonyme dont le capital pourrait être constitué par l'INSTITUTION ADOUR, la SEM du Syndicat d'Énergie des Hautes-Pyrénées, la SEM du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques, la SEM du Syndicat d'Energie des Landes, l'Industriel retenu par l'AMI et, si le comité syndical l'autorise, le SDEG.

L'apport en capital de cette Société Anonyme sera substantiel. En effet, un certain nombre de sociétés filles sera ensuite créé, regroupant chacune un certain nombre de projets en fonction de l'avancement des procédures administratives pour le développement des centrales photovoltaïques.

C'est donc chacune de ces sociétés filles que le SDEG investira par des avances en compte courant aux prix du marché et dans les conditions prévues à l'article L1522-5 du CGCT. La durée des avances en compte courant sera portée à 7 ans renouvelable une fois. Pour chaque société cette avance sera de 5% des recettes réelles de fonctionnement du budget du Syndicat.

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide

D'entrer dans l'actionnariat de la société constituée de l'INSTITUTION ADOUR et des autres partenaires dans le but de créer des installations photovoltaïques flottantes pour produire de l'électricité. Le SDEG restera à la hauteur de la part réservée au Syndicat par les autres actionnaires.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021 Reçu en préfecture le 25/03/2021



D'autoriser ensuite Monsieur le Président du Syndicat à ent Affiché le 25/03/2021 constitution des sociétés filles et d'apporter les avances en co dispositions prévues à l'article L1522-5 du CGCT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat

Recu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21 8-DE

RÉUNION DU COMITÉ DIT SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT LIEES AUX OPERATIONS EXCEPTIONNELLES D'INVESTISSEMENT -

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement prévues par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le vendredi 19 mars 2021, le montant des dépenses d'investissement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sur l'exercice 2021 est estimé à environ 18.000.000 d'euros hors dépenses de versement de subvention et hors opérations d'ordre.

Le montant des dépenses de fonctionnement du Syndicat Départemental d'Energies du Gers est estimé à environ 3.000.000 euros pour l'exercice 2021, conformément au débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndical

Jean-Guy DUPU

Recu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_9-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE SUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT -

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 18 octobre 1996 complétée par une délibération du 1er décembre 1997, il avait été fixé les durées d'amortissement pour les immobilisations réalisées par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Elles s'établissaient comme suit

| _ | Logiciel | 2 ans |
|---|--|--------|
| | Matériel informatique | 3 ans |
| - | Matériel de bureau électrique ou électronique | 5 ans |
| | Véhicule automobile | 8 ans |
| | | 10 ans |
| | Matériel classique | 15 ans |
| | Mobilier | |
| _ | Subvention d'équipement | 5 ans |
| _ | Immobilisation de faible valeur, inférieure à 1.525,00 € | 1 an |

Il convient de déterminer désormais des durées d'amortissement pour des immobilisations complémentaires.

Elles peuvent s'établir comme suit :

| _ | Mise en place d'éclairage public | 40 ans 10 ans |
|---|--|------------------|
| _ | Mobilier de faible valeur, inférieur à 2.000 euros et supérieur ou | 5 |
| | égal à 1.525 € | 5 ans |
| - | Mise en place de matériel dans l'emprise des bâtiments | 10 ans |

Après en avoir délibéré, le comité décide d'adopter les durées d'amortissement comme définies cidessous:

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_9-DE

| _ | Mise en place d'éclairage public | 40 ans |
|---|--|--------|
| _ | Raccordement de borne de recharge pour véhicule électrique | 10 ans |
| - | Raccordement de borne de recharge pour vernicule cleanique | |
| _ | Mobilier de faible valeur, inférieur à 2.000 euros et supérieur ou | |
| | égal à 1.525 € | 5 ans |
| | | 40 |
| _ | Mise en place de matériel dans l'emprise des bâtiments | 10 ans |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

GER

Jean-Guy DUPU

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_10-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN – 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Sourneillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 -

Monsieur le Président fait état de l'exécution du budget du Syndicat Départemental d'Energies du Gers durant l'exercice 2020 ; il s'établit comme suit :

| • | Dépenses totales réalisées | | 20.342.606,61 € |
|---|----------------------------|---|-----------------|
| | - En fonctionnement | | 2.817.426,84€ |
| | En investissement | 11.580.283,32 € 3.038.460,15 € 1.062.919,77 € 182.415,25 € 5.415,22 € 1.655.686,06 € | 17.525.179,77€ |

Recettes totales réalisées......

23.374.255,03 €
Sans affectation du résultat 2019
6.217.169.76 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

L'évolution des dépenses du Syndicat Départemental d'Energies du Gers depuis 2012 s'établit comme dans le tableau ci-après.

Monsieur le Président propose pour 2021 d'ouvrir des crédits dans la continuité de l'exercice 2020.

Le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndic Jean-Guy DUPUY

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_10-DE

EVOLUTION DES DEPENSES DU SDEG DE 2012 à 2020

| | Exécution en 2012 | Exécution en 2013 | Exécution en 2014 | Exécution en 2015 | Exécution en 2016 | Exécution en 2017 | Exécution en 2018 | Exécution en 2019 | Exécution en 2020 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Total investissement | 16.979.820,23 | 17.991.105,00 | 18.166.017,83 | 21.158.873,27 | 17.444.643,60 | 17.715.356,11 | 22.045.507,82 | 17.579.056,85 | 17.525.179,77 |
| Electrification Rurale | 12.342.600,86 | 13,294.512,00 | 14.018.865,43 | 16.193.840,71 | 12.803.524,27 | 11.093.721,73 | 10,823,281,92 | 11.078.240,42 | 11.580,283,32 |
| Eclairage Public | 3.227.044,81 | 3.250.831,00 | 3.343.475,57 | 3.834.432,39 | 3.373.938,05 | 3.143.053,83 | 7.453.857,66 | 3.653,529,93 | 3.038.460,15 |
| Autres dépenses d'Investissement | 1.410.174,56 | 1.445.762,00 | 803.676,83 | 1.130.600,17 | 1.267.181,28 | 3.478.580,55 | 3.768.368,24 | 2.847.286,50 | 2.906.436,30 |
| Total fonctionnement | 2.176.249,94 | 2.617.884,00 | 2.317.487,91 | 2.287.753,12 | 2.419.449,99 | 2.145.379,47 | 2.303.472,62 | 2.721.246,78 | 2.817.426,84 |
| Total des dépenses de l'exercice | 19.156.070,17 | 20.608.989,00 | 20.483.505,74 | 25.617.432,85 | 19.864.093,59 | 19.860.735,58 | 24.348.980,44 | 20.300.303,63 | 20.342.606,61 |

(1) « Les autres dépenses d'investissement » en 2020 se décomposent comme suit :

Subvention d'équipement pour les travaux d'éclairage public : 1.062.919,77 euros.

Travaux téléphoniques: 182.415,25 euros

Autres dépenses d'investissements : 5.415,22 euros

Droits à déduction de la TVA: 1.655.686,06 euros

Recu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_7-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

COTISATION POUR L'ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

VU la délibération du jeudi 13 février 2020 concernant la cotisation d'adhésion au Syndicat Départemental d'Energies du Gers,

Monsieur le Président rappelle que la cotisation historique pour l'adhésion d'une commune au Syndicat Départemental d'Energies du Gers est de 30 euros. Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers a décidé de déployer un système de charge pour les véhicules électriques.

Il a donc été proposé d'ajouter à la cotisation historique une participation pour tenir compte des frais de gestion liés aux bornes de recharge électrique.

Lors de la réunion du vendredi 20 mars 2015, la somme de 250 euros par borne avait été votée pour couvrir les frais de viabilité. Il est donc proposé d'ajouter à la cotisation historique ce qui suit pour l'exercice 2021

- √ pour une commune dotée de 7 bornes, l'adhésion sera de 1.780 euros
- √ pour une commune dotée de 6 bornes, l'adhésion sera de 1.530 euros
- √ pour une commune dotée de 5 bornes, l'adhésion sera de 1.280 euros
- √ pour une commune dotée de 4 bornes, l'adhésion sera de 1.030 euros
- / pour une commune dotée de 3 bornes, l'adhésion sera de 780 euros
- √ pour une commune dotée de 2 bornes, l'adhésion sera de 530 euros
- √ pour une commune dotée de 1 borne, l'adhésion sera de 280 euros
- / pour une commune dotée de 0 borne, l'adhésion sera de 30 euros

Après échanges de vues, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide d'adopter ce nouveau barème des cotisations et de le mettre en application pour l'exercice 2021 et suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndig Jean-Guy DUPUY

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_4-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

RECONDUCTION DU MARCHÉ pour le contrôle des ouvrages par le maître d'ouvrage au sens du décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011 et de l'arrêté du 14 janvier 2013 -

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 13 novembre 2019, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a autorisé son Président à lancer ce marché MAPA à bon de commande.

Monsieur le Président expose que la durée de ce marché est fixée à 1 an et peut faire l'objet d'une reconduction d'une année.

Vu la qualité d'exécution de l'entreprise et l'appréciation des prix réalisés, Monsieur le Président propose la reconduction pour 1 année et sollicite du comité l'autorisation de signer les documents afférents à cette opération.

Après échanges de vues, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide la reconduction de 1 an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_3-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

RECONDUCTION DU MARCHÉ TST: mise en place de moyens pour assurer la continuité de la fourniture électrique pendant les travaux -

Monsieur le Président rappelle que le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a autorisé son Président à lancer ce marché MAPA à bon de commande (Marché MAPA attribué le 18/08/2020).

Monsieur le Président expose que la durée de ce marché est fixée à 1 an et peut faire l'objet d'une reconduction 3 fois pour une durée unitaire de 1 an.

Vu la qualité d'exécution de l'entreprise et l'appréciation des prix réalisés, Monsieur le Président propose la reconduction pour 1 année et sollicite du comité l'autorisation de signer les documents afférents à cette opération.

Après échanges de vues, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide :

- la reconduction de 1 an du marché et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à cette opération
- de porter l'enveloppe de crédit à 50.000 euros TTC/an, le montant des prestations consacré à ce marché.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndic

Jean-Guy DUPL

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_5-DE

RÉUNION DU COMITÉ DIL SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathv.

Objet: Adhésion à la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC OCCITANIE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1531-1:

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L. 210-1 et L. 225-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics :

Vu le Code général des Impôts, notamment son article 1042 - II;

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL AREC OCCITANIE.

M. le Président présente l'objet de la délibération, à savoir l'adhésion à la SPL AREC Occitanie par le biais du rachat par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers à la Région Occitanie de vingt actions à leur valeur nominale, soit 310 euros (15,50 euros l'action) ;

CONSIDERANT que l'article L. 1531 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales ou à leur groupement de créer des Sociétés Publiques Locales « compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. »;

CONSIDERANT que la Région Occitanie a créé en janvier 2015 la Société Publique Locale AREC Occitanie dont l'objet est l'accompagnement de la transition énergétique des territoires et qui, conformément à l'article 2 de ses statuts, « intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie.

A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires sur leurs territoires exclusivement, toute assistance

Envoyé en préfecture le 25/03/2021 Recu en préfecture le 25/03/2021

à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activit Affiché le 25/03/2021 d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation e ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_5-DE disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.

Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 153-1 du CGCT.

En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :

- Une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets :
- Le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :
 - Une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables;
 - o Une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;
 - o Un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets:
 - o Une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional;
 - o Toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
 - o La capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;
 - o Par application des articles L. 511-6 8 du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et une offre de tiers-financement direct au sens des dispositions du 14ème alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité;
- Le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.

A cet effet, et sauf stipulations contractuelles contraires, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle pourra, dans le respect du régime juridique spécifique des SPL, prendre toute participation au

Reçu en préfecture le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_5-DE

capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités précités Affiché le 25/03/2021

CONSIDERANT qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'outre le Conseil Régional Occitanie, d'autres collectivités locales sont d'ores et déjà entrées au capital de la SPL AREC Occitanie ;

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers qui souhaite adhérer à la SPL AREC Occitanie pourra faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house » :

CONSIDERANT, dans ce contexte, que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers souhaite bénéficier des prestations de la société SPL AREC Occitanie pour réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et en approuve ses statuts et son règlement intérieur.
- De racheter vingt actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 310 € (15,50 euros l'action).
- De désigner Monsieur Jean-Guy DUPUY pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre;
- De désigner Monsieur Jean-Guy DUPUY pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre :
- De désigner Monsieur Jean-Guy DUPUY pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre;
- De doter M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.
- D'autoriser M. le Président le Syndicat Départemental d'Energies du Gers à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions
- D'indiquer que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région Occitanie (collectivité cédante) et Monsieur le Président de la SPL AREC Occitanie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

51.0

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_2-DE

RÉUNION DU COMITÉ DU EVAIDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERI

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN – 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents: Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DES IRVE :

Vu la délibération du jeudi 13 février 2020 intitulée : point sur les IRVE dans le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président précise que le programme voté en 2020 par le comité syndical pour le déploiement des IRVE a été reporté suite à la crise sanitaire et au renouvellement des marchés publics particulièrement difficile dans le contexte sanitaire actuel.

Il convient donc de rappeler que pour compléter le maillage de station de charge rapide, il faudra budgétiser une somme d'environ 100.000 euros pour créer les deux stations sur les axes de MONTAUBAN et de LANNEMEZAN qui avaient été prévues en 2020 et sera reconduite en 2021 pour atteindre cet objectif.

Les communes de LABRIHE et de CHÉLAN sont pressenties pour les implantations de ces deux stations de charge.

Monsieur le Président propose d'ajouter à ce programme l'implantation d'une station de charge accélérée sur la Commune de FOURCÈS pour un montant estimatif de 15.000 euros afin de doter ce haut-lieu touristique d'une solution de recharge pour les véhicules électriques.

Après débat et vote, à l'unanimité, le comité syndical :

- Décide de budgétiser la somme de 115.000 euros sur l'exercice 2021, pour financer deux stations de charge rapide et une station de charge accélérée et autorise les services du Syndicat à contacter les communes concernées par les implantations.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour construire les trois stations dans le cadre du marché public à bon de commande passé pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndies Jean-Guy DUPUY GERS

Reçu en préfecture le 25/03/2021

ID: 032-253200075-20210319-COMITE03_21_6-DE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-neuf mars à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni à la Salle du Centre Jérôme CUZIN - 13, rue Guynemer à AUCH, sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Etaient présents : Dupuy Jean-Guy, Aries Eric, Bacqué Alain, Belmonte Julien, Blaya Bruno, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Chavarot Henri, Cotonat Cyril, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Duffourg Alain, Dufour Philippe, Dupouts Roland, Durrey Joël, Esquiro Paul, Falco Jean, Forment Guy, Giacosa Patrick, Gourgues Gérard, Le Maire Jean-Claude, Lézian Max, Meste Michel, Narran Béatrice, Pasqualini Jean-Claude, Sagansan Jean-Jacques, Seynaeve Francis, Soriano Michel, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

Absents excusés: Baron Philippe, Blanchard Isabelle, Blondeau Bruno, Cabos Christian, Cardonna Christian, Derens Anne-Sophie, Diederich Henri, Dorbes Marceau, Lacomme Pierre, Larrieu Muriel, Loizon Christophe, Maragnon Roland, Mendes Antoine, Pieters Josiane, Sancerry Alain, Vignaux-Schweitzer Kathy.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 10 octobre 2001, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Energies, le Conseil Départemental du Gers et des Collectivités Locales.

A compter du 1er Janvier 2020 nous constatons un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à ce fonds est de 27.000 euros depuis 2004.

Monsieur le Président propose pour 2021 de reconduire la participation à hauteur de 27.000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le comité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser sur le compte qui lui est affecté par l'organisme en charge de la gestion de ce fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY